

FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE ENFANTS 2026/2027

15, rue A. Coutillard – 56260 Larmor-Plage – Tel : 02.97.33.65.28 – asca-larmor-plage@wanadoo.fr

Mlle Mr **Date de naissance :**

NOM : **PRENOM :**

ADRESSE :

VILLE :

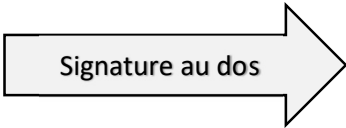
TEL FIXE : **PORTABLE :**

 **EMAIL :**

ACTIVITES CHOISIES – Professeur	Jour	Heure	Tarif /An	1 ^{er} TRIM	2 ^{ème} TRIM	3 ^{ème} TRIM
Totaux						

	Règlement	Espèces	Carte bancaire	Nom de la banque et N° de chèque	Chèques Vacances ANCV	Pass' Sport 70 €	Forfait Passion 45 € (CAF)
Adhésion	20 €						
1 ^{er} trimestre							
2 ^{ème} trimestre							
3 ^{ème} trimestre							
TOTAL							

Voulez-vous une attestation de paiement pour votre comité d'entreprise ? Oui non

 Signature au dos

PARENT 1	PARENT 2
NOM :	NOM :
PRENOM :	PRENOM :
ADRESSE :	ADRESSE :
.....
TEL FIXE :	TEL FIXE :
PORTABLE :	PORTABLE :

AUTORISATION PARENTALE :

Je soussigné(e), Monsieur, Madame, (Responsable légal) :

- autorise l'ASCA à filmer ou photographier mon enfant lors d'activités et à utiliser ces images exclusivement pour des présentations, diffusions d'information (plaquette, exposition, site internet.)
- Décharge l'ASCA de toute responsabilité en cas d'accident en dehors des heures et lieu où se déroulent les activités.

INFORMATIONS ET CONSIGNES :

- L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des effets personnels dans les locaux.
- Aucune personne extérieure ne sera admise dans les cours sans y être invitée.

CONDITION DE REMBOURSEMENT :

Le remboursement a lieu, **dans un délai maximum d'1 mois**, sur présentation de justificatif pour cause de maladie, de mutation professionnelle ou de déménagement.

L'adhésion reste acquise à l'ASCA.

ASSURANCE :

J'atteste sur l'honneur avoir une assurance « responsabilité civile »

L'adhésion valide la garantie de notre assurance pour l'activité exercée.

L'assureur de l'ASCA, au titre de la responsabilité civile lié à la vie associative est :
Assurances MMA, contrat N°113924931, agence C. GUEHENNEUX- B. COSSEC, 67 Rue St Anne,
BP 75, PLOEMEUR Cedex.

En cas d'accident, il appartient à l'adhérent de le déclarer à son assureur qui le cas échéant se rapprochera de celui de l'ASCA.

Larmor-Plage, le

SIGNATURE